

Le dernier opposant au sentier riverain de Gland débouté par le TF

Rives du lac La décision de la Cour suprême permettra de valider les plans partiels d'affectation de La Falaise. Mais l'opposant n'a pas peut-être pas dit son dernier mot.



Le sentier riverain devra encore sauter quelques obstacles.
Image: Florian Cella

Par Madeleine Schürch

Mis à jour à 20h49

Après dix ans de discussions et de procédures, c'est un soulagement pour la Ville de Gland. Comme l'a révélé le journal *La Côte*, le Tribunal

fédéral a débouté, en septembre dernier, le dernier opposant aux trois plans partiels d'affectation de La Falaise, qui permettra aux propriétaires riverains de disposer de droits à bâtir supplémentaires en échange de servitudes de passage permettant de créer un cheminement piétonnier de 300 m le long du lac.

Mais ce long feuilleton, relancé en 2012 par un référendum par lequel les citoyens s'étaient prononcés en faveur d'un accès facilité aux rives du lac, n'est pas terminé pour autant. En novembre 2015, la Cour de droit

Articles en relation

La justice interdit à Gland d'ôter un portail illégal

Rives du lac L'Exécutif, à qui les Verts réclament le libre passage, voulait enlever un portail construit sans permis. Le Tribunal cantonal le lui interdit

Par [Yves Merz](#) 01.02.2016

Une plage, un château, Gland fut si près du rêve

Histoire Avec 4 km de rivage mais 90 m de plage publique seulement, la commune reste désespérément au sec. Pourtant tout a failli être différent.

Par [Gilles Biéler](#) 17.02.2016

L'accès au bord du lac fait à nouveau des vagues

Gland Les Verts de Gland relancent le dossier des rives du lac en faisant pression sur la Municipalité

Par [Yves Merz](#) 21.01.2015

administratif et public (Cdap) du Tribunal cantonal avait rejeté tout ou partiellement les recours engagés par l'Association des propriétaires riverains des lacs vaudois (AVRIL) et la Société immobilière Vers le Lac, propriété sise à l'ouest du secteur concerné.

Recourant débouté

Sur le fond, la Cdap rappelait que cette dernière parcelle était non seulement soumise à la loi du marchepied, qui exige de laisser un passage libre de toute construction au bord du lac, mais encore grevée d'une servitude de passage public depuis l'obtention en 1954 d'une concession de port. Par ailleurs, la création d'un sentier riverain répond à un intérêt public, tel que prévu par le plan directeur cantonal des rives dans ce secteur. Les juges cantonaux avaient également rejeté un recours de la SI Vers le Lac contre le PPA de La Falaise, décision contre laquelle le propriétaire a recouru au Tribunal fédéral.

Jeudi dernier, au Conseil communal de Gland, le municipal de l'Urbanisme, Thierry Genoud, annonçait que le recourant a été débouté. Les trois plans partiels d'affectation pourront donc enfin être validés. Mais ils ne seront pas mis en vigueur tout de suite, car il manque une pièce au dossier. La Commune avait en effet acheté un chemin privé pour accéder au bord du lac. Mais elle a omis d'inscrire une expropriation sur une portion de cette route qui permettra aux promeneurs de remonter de la rive jusqu'au chemin de la Falaise. Cette portion touche justement la parcelle de la SI Vers le Lac, qui dispose d'une servitude de passage sur la même assiette de route.

«Il est vrai que nous avons loupé le coche. Le Tribunal cantonal a donc renvoyé ce dossier à la Commune et nous devons soumettre ce complément à l'enquête publique, d'ici à la fin de l'année», confirme Thierry Genoud. De quoi donner au tenace voisin une nouvelle occasion de faire opposition.

Il faudra donc encore un peu de patience avant de pouvoir réaliser le sentier piétonnier jusqu'à la plage, projet pour lequel le Conseil communal avait voté en 2013 déjà un crédit de 1,134 million de francs. (24 heures)
(Créé: 19.10.2016, 20h49)